



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 juin 1997

**Ouverture d'une ligne de crédit auprès de la caisse d'épargne
poitou-charentes**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juillet 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Finances Ressources Financières

Ouverture d'une ligne de crédit auprès de la caisse d'épargne poitou-charentes

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La gestion de notre trésorerie nécessite le recours à un ligne de crédit ouverte dans un établissement bancaire, à compter d'août 1997, d'un montant maximum de 20.000.000 F (vingt millions de francs), une convention signée en 1996 arrivant à échéance finale le 31 juillet 1997.

Après consultation des établissements prêteurs, la proposition du 27 mars 1997 reçue par la Ville de la CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES, présente les meilleures conditions, en particulier pour les modalités de tirage et de reversement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) décider de contracter auprès de CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES une ouverture de crédit dans les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| - montant maximum | 20. 000. 000 F, |
| - effet pendant 12 mois : | d'août 1997 à juillet 1998 inclus, |
| - index des tirages : | TMM (taux moyen mensuel du marché monétaire) |
| - taux d'intérêt : | TMM + 0,1 %, |
| - périodicité de facturation des intérêts : | mensuelle, |
| - commission de réservation : | néant, |

2) autoriser M. le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES,

3) autoriser M. le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement de fonds dans la limite du maximal prévu et aux remboursements de fonds, dans les conditions prévues par le contrat.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)